



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES-MORTES

DECISION DU MAIRE

Réf : DEC2025 80

Objet : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE PORTANT VIREMENT DE CREDIT DE CHAPITRE A CHAIPTRE

Le maire de la commune d'Aigues-Mortes,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-6

Vu la délibération n°2022-69 du conseil municipal en date du 28/09/2022 adoptant le nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu La délibération du Conseil Municipal n° DCM2025-31 en date du 10/04/2025 approuvant le budget annexe de l'Office de Tourisme 2025, et autorisant le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% en fonctionnement et investissement ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre, afin de faire face à des écritures de régularisation pour compte anormalement créditeur (section fonctionnement)

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer les transferts de crédits suivants :

VIREMENT DE CREDIT 1

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D – 62268	- 600.00 €			
Chapitre 011 – Charges à caractère général	- 600.00 €			
D- 65888		+ 600.00 €		
Chapitre 65 – Autre charges de gestion courante		+ 600.00 €		
Total fonctionnement	- 600.00 €	+ 600.00 €		
Total général	0.00 €		0.00 €	

Article 2 :

Il sera tenu compte de ces virements de crédit à la première séance du Conseil Municipal qui suit cette décision

Article 3 :

La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en Préfecture et d'une publication.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire d'Aigues-mortes, autorité territoriale ayant décidée l'acte administratif en cause, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée ;

Fait à Aigues-Mortes, le 31 Octobre 2025

Le Maire,

Pierre Mauméjean

